



MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

La Ministre

CAB VB/DGOS/PEGASE : D-19-010863

14/05/2019



0000154230

Paris, le 6.5.2019

Madame la Contrôleure Générale,

Vous m'avez transmis le rapport de la visite que vous avez effectuée du 3 au 13 juillet 2017 au centre pénitentiaire de Riom (Puy-de-Dôme). Vous souhaitez recueillir mes observations sur certaines conclusions relatives à l'organisation des soins dispensés aux personnes détenues dans cette structure qui est rattachée au centre hospitalier de Riom (somatique) et au centre hospitalier Sainte-Marie de Clermont-Ferrand (santé mentale).

Je tiens, tout d'abord, à vous informer que de nombreux changements ont eu lieu dans cette unité depuis votre visite. Un nouveau médecin coordonnateur a été nommé, ainsi qu'un nouveau psychiatre qui coordonne les personnels relevant du dispositif de soins psychiatriques.

En janvier 2018, une réunion s'est déroulée entre les deux établissements de rattachement et l'ARS afin de clarifier différents sujets.

Suite à cette réunion, le centre hospitalier Sainte-Marie de Clermont-Ferrand a produit un nouveau projet médical pour l'unité sanitaire en milieu pénitentiaire, incluant la création d'une plateforme référentielle pour les auteurs de violences sexuelles. Ce projet a été validé par l'ARS, ce qui a permis au centre hospitalier de recevoir des financements complémentaires visant à améliorer la prise en charge de ce public, en détention et à la sortie. Une nouvelle réunion est prévue entre l'ARS et l'établissement pour vérifier sa déclinaison opérationnelle.

Pour ce qui concerne la prise en charge somatique assurée par le centre hospitalier de Riom, une inspection a été diligentée par l'ARS en novembre 2018. D'ores et déjà, je peux vous indiquer que la qualité de la prise en charge médicale et soignante ne présente pas de défaut majeur. Une fois la phase contradictoire terminée, la délégation départementale de l'ARS sera chargée de vérifier qu'un plan d'actions correctives est mis en œuvre.

Vous notez par ailleurs dans votre rapport le faible nombre d'actions d'éducation à la santé réalisées dans cet établissement pénitentiaire. En 2017, diverses actions ont pu être menées : groupe couture, groupe écriture, sophrologie, aide au sevrage tabagique etc. De plus, le centre hospitalier de Riom a adressé récemment une demande de subvention à l'ARS pour ce type d'actions et une commission santé a été mise en place.

.../...

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
B.P. 10301
75 921 PARIS CEDEX 19

Enfin, vous demandez à ce que l'accès à l'Unité Hospitalière Spécialement Aménagée (UHSA) pour les personnes nécessitant une hospitalisation en psychiatrie soit effectif. Or, le comité de pilotage de l'UHSA, dont l'ARS fait partie, veille à ce que l'ensemble des établissements pénitentiaires de l'interrégion y ait accès et des patients de Riom y sont hospitalisés chaque année. Cependant, plus un établissement est éloigné de l'UHSA, plus il est difficile de mobiliser les escortes pénitentiaires pour l'extraction.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure Générale, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement



Agnès BUZYN